



## LA S.E.V.E. a eu 5 ANS !

Notre S.E.M.L. qui a été créée officiellement le 18 janvier 2011 a eu 5 ans d'existence cet hiver. Et comme prévu ou attendu à sa création, l'activité dégage désormais des bénéfices qui permettent d'envisager la distribution de dividendes. Toutes les entreprises de ce type n'en arrivent pas aussi vite à de tels résultats. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette performance remarquable qui peut servir d'exemple pour les citoyens et collectivités qui souhaitent investir dans le domaine des énergies renouvelables citoyennes, même si la période n'est pas, hélas, aussi favorable aujourd'hui sur le plan économique (prix d'achat d'électricité toujours en baisse !)...

## LA SEVE CITOYENNE ET... SOLIDAIRE !

Notre S.E.M., pour financer en partie la toiture photovoltaïque du Cinéma communal "L'Eau Vive" de L'Argentière La Bessée, a contracté en juin 2015 un emprunt de 20.000 € auprès de la Coopérative de Finances Solidaires "La N.E.F." (Nouvelle Économie Fraternelle), dont le siège social est en région lyonnaise et qui est un organisme agréé de finances solidaires (labellisé FINANSOL). Ce label garantit notamment que l'échelle des salaires de cette Coopérative est inférieure à 5 fois entre la plus élevée et la plus basse rémunération du personnel. La N.E.F. finance uniquement des entreprises à caractère social, culturel, éducatif, écologique et se caractérise notamment par la publication annuelle de tous les prêts accordés, ceci en totale transparence !



## DES PETITES SOEURS !

Les énergies dites "citoyennes" se développent tout autour de nous et notamment dans les Hautes-Alpes où des Coopératives d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.) voient le jour les unes après les autres pour relocaliser l'énergie par le développement des énergies renouvelables et contribuer aussi à la sobriété énergétique : ENER'GUIL dans le Queyras, créée en 2015, a déjà installé 10 centrales villageoises photovoltaïques, ENERGIES COLLECTIVES a été créée en janvier 2016 pour couvrir l'Embrunais-Savoinois, Énergies Renouvelables du Gapençais (E.R.D.G.) s'est également créée en 2015 et, pour finir (provisoirement ?), le Rosanais va installer ses premières centrales villageoises photovoltaïques. Tout cela grâce aux... énergies des citoyens qui se regroupent et mettent en commun leur bonne volonté, leurs compétences, leurs économies ! Mais nous sommes encore loin des dynamiques citoyennes qui existent en Allemagne ou au Danemark où la pratique coopérative est dans les mœurs depuis des décennies... En Allemagne, le premier producteur d'énergies renouvelables c'est... le citoyen ! En solidarité, la SEVE a choisi d'entrer au capital d'ENER'GUIL et d'ENERGIES COLLECTIVES à hauteur de 500,00 € pour chacune de ces S.C.I.C.

## DE 13 INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES...

Si l'année 2014 s'était concrétisée par une seule nouvelle installation de toiture photovoltaïque, l'activité de notre Conseil d'Administration et de notre Directeur avait pourtant été très soutenue ! Et les concrétisations n'en sont arrivées qu'au cours des premier et deuxième semestres de l'année 2015, avec la pose d'une 10<sup>ème</sup> toiture photovoltaïque, d'une 11<sup>ème</sup> et d'une 12<sup>ème</sup>, dont les raccordements au réseau (E.D.F. ou E.D.S.B.) sont effectifs depuis plusieurs mois, suivies d'une 13<sup>ème</sup> centrale qui a été posée à l'automne 2015 et dont la mise en service est effective depuis début février 2016. Nous sommes ainsi passés, en 1 an, de 9 à 13 installations photovoltaïques pour une puissance cumulée de 534,91 kWc.

Les productions de 2014 et de 2015 ont été conformes aux prévisions, voire même légèrement supérieures, malgré quelques incidents à signaler, très vite pris en charge et résolus par Jean-Luc DUMAY, notre Directeur.

Il est aussi symbolique de signaler que le 1.000.000<sup>ème</sup> kWh produit par la S.E.V.E. depuis le démarrage de notre 1<sup>ère</sup> centrale, il y a seulement 4 ans, a été produit autour du 10 juin 2015 ! Encore un cap de franchi...

Notre rythme de développement ne s'en est pas arrêté là, avec un "portefeuille" d'installations en projet toujours bien fourni, même si toutes les études n'aboutissent pas systématiquement, d'où leur intérêt d'ailleurs... La dernière toiture photovoltaïque a été posée sur le bâtiment des Services Techniques de la Ville de Briançon.

Nous menons toujours des réflexions et engageons des études pour nous diversifier, comme dans le turbinage d'eau potable ou de torrent, mais il s'agit là de projets beaucoup plus longs à mener, avec des investissements beaucoup plus lourds et des risques de dépenses d'études sans concrétisation...

Heureusement, nous avons pu compter jusque-là sur le soutien fidèle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui nous a accordé plusieurs subventions ayant permis d'améliorer significativement le rendement financier de plusieurs installations, comme nous le relevions déjà dans notre lettre n° 3 (voir aussi le tableau ci-après des 4 dernières centrales installées).

Vous avez pu noter également que les implantations de ces centrales s'opèrent sur plusieurs communes : Puy Saint André, Briançon, Saint Martin de Queyrières, et depuis l'année passée L'Argentière La Bessée. La liste pourrait s'allonger encore, sans que nous ayons à nous éloigner du Briançonnais ou du Grand Briançonnais.

L'exercice comptable 2014 avait aussi représenté un cap important sur le plan financier puisque c'était le 2<sup>ème</sup> exercice bénéficiaire après celui de 2013 et que, grâce à ce nouveau bénéfice de 14.122,18 €, nous avons purgé totalement le solde des pertes des 2 premières années (3.941,79 €) et commencé à engranger des réserves (509,02 €), notamment la réserve légale qui s'alimente à hauteur de 5% des bénéfices pour constituer à terme une réserve égale à 10 % du capital social.

Cet excédent financier net de 2014 (9.671,37 €) a ainsi posé pour la première fois la question de la distribution de dividendes et le débat à ce sujet a commencé, tant au niveau du Conseil d'Administration que du groupe des Actionnaires-citoyens et de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 25 juin 2015. Si en effet beaucoup d'actionnaires n'ont pas investi leur argent disponible en vue de faire un placement rapportant des intérêts, mais plutôt un acte militant, il est judicieux de prendre en considération les efforts financiers des collectivités locales qui ont, elles aussi, fait le choix de miser sur un autre avenir énergétique par la relocalisation notamment de la production électrique, et la préservation des contributions fiscales des citoyens... D'où l'éventualité de faire remonter des dividendes dans les comptes administratifs de ces collectivités. Il en va de même pour les investisseurs privés qui ont fortement contribué au capital de la S.E.V.E.

Voilà pour les premiers fruits qui sont arrivés, non pas à l'automne, mais avec... le printemps et une nouvelle poussée de... SEVE en 2016 ! Bonne lecture à vous, merci de votre soutien et de votre patience après ce long silence de plus d'une année !

**AUX PREMIERS  
FRUITS RÉCOLTÉS...  
AU PRINTEMPS 2016 !**

*Jacky HOUDOIN  
Administrateur de la SEVE  
Délégué du collège des Actionnaires-citoyens*



# LES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES INSTALLÉES EN 2015

N°	Implantation	Nature (et financements)	Composants	Puissance*	Date mise en service	Coût** réalisation
10	Hangar Régie des Ordures Ménagères Pont La Lame Puy Saint André (CCB)	Photovoltaïque (fonds propres, emprunt et subvention PACA de 8.000 €)	79 panneaux 132 m <sup>2</sup>	19,75 kWc	02/04/15	N.C.
11	Maison de la Géologie Puy Saint André (C.C.B.)	Photovoltaïque (fonds propres, emprunt et subvention PACA de 32.000 €)	217 panneaux 354 m <sup>2</sup>	56,42 kWc	30/06/15	N.C.
12	Cinéma "L'Eau Vive" L'Argentière La Bessée	Photovoltaïque (fonds propres, emprunt et subvention PACA de 16.200 €)	102 panneaux 171 m <sup>2</sup>	28,05 kWc	29/06/15	N.C.
13	Services Techniques Briançon	Photovoltaïque (fonds propres et subvention PACA de 43.000 €)	312 panneaux 523 m <sup>2</sup>	87,36 kWc	03/02/16	N.C.

kWc = kilowatt-crête (voir n° 2 de "La SEVE à la Source")\*\* Coûts d'installation et de raccordement au réseau



Centrale photovoltaïque n° 12 – Montage sur toiture  
du cinéma "L'Eau Vive" à L'Argentière la Bessée

## FINANCEMENT DES INSTALLATIONS

Outre le prêt précité auprès de la N.E.F., la SEVE a continué à préserver au maximum sa trésorerie, qui est placée en Comptes à Terme, et à profiter d'un accès aux crédits bancaires à taux très bas (bien inférieurs à 3% !). 3 autres prêts ont ainsi été souscrits auprès du C.I.C . en 2015 sur des durées de 7 à 10 ans. Les 4 toitures installées en 2015 ont donc été financées par des emprunts en complément de fonds propres et de subventions (voir tableau ci-dessus). La SEVE a désormais 8 prêts à rembourser, mais sa trésorerie est saine et son capital important garantit sa solidité et sa capacité à réemprunter...



## **VERS UN TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE !**

Toutes les initiatives citoyennes, qui s'ajoutent à des équipements déjà existants en matière de production d'électricité en énergies renouvelables, associées à la sobriété et à l'efficacité énergétiques, dont nous sommes encore loin, vont concourir à concrétiser cette transition énergétique dont nous parlons tant mais qui est bien lente à se concrétiser.

Un dispositif national, "Territoires à Énergies Positives pour la Croissance Verte (TEPCV)", a reconnu une grande partie d'acteurs de notre Département en désignant comme lauréats le Pays du Grand Briançonnais, le Pays S.U.D. (Serre Ponçon, Ubaye, Durance) et le Conseil Départemental des Hautes-Alpes. De quoi mailler notre département qui va ainsi drainer les importants financements prévus par ce programme du Ministère de l'Environnement (au moins 500.000 € par lauréat !).

Mais qu'est-ce qu'un TEPCV ? C'est un territoire qui vise à produire autant voire plus d'énergie qu'il n'en consomme d'ici 2050. Pour cela, il réduit ses consommations, par des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques et la production d'énergie de sources renouvelables vient répondre aux besoins qui

ne peuvent être supprimés. La diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports, la gestion plus durable des déchets, la préservation de la biodiversité, ainsi que l'éducation à l'environnement et la participation citoyenne figurent aussi dans les programmes d'actions. La SEVE assumera sa part et nous espérons que bien avant 2050 les résultats seront remarquables.

## **LIEN AVEC LES ACTIONNAIRES - CITOYENS DE LA SEVE**

Afin d'améliorer la communication interne et le dialogue sur les projets et les axes de développement de la SEVE, 3 réunions des actionnaires-citoyens ont été organisées en 2015 et 2016 : les 9 juin 2015, 15 janvier 2016 et 31 mai 2016.

En présence du Président et du Directeur de la SEM, une quinzaine de participants en moyenne (sur 53 actionnaires-citoyens) ont pu accompagner et mieux comprendre la vie et les choix stratégiques de notre société. Nous maintiendrons ce lien qui nous permet de mieux nous connaître et vos suggestions, questions, remarques, sont les bienvenues !



Centrale photovoltaïque n° 10 – Hangar de la Régie des Ordures  
Ménagères, CCB, Pont La Lame à Puy Saint André



## ACTIVITÉ EN CHIFFRES...

La puissance totale mise en service par la SEVE est désormais de 534,91 kWc, soit une augmentation de puissance installée de 83% par rapport à fin 2013. Pour mémoire, la puissance installée en photovoltaïque dans toute la Région P.A.C.A était en 2011 de 300 MWc (la SEVE ne représenterait donc aujourd'hui qu'une infime partie de ce total d'il y a 3 ans).

En tout cas, nous pouvons déjà avancer les chiffres suivants :

. Production électrique 2014 :	424.776 kWh
. Production électrique 2015 :	532.650 kWh (+ 25,4 % !)
. Production électrique 2016 :	568.000 kWh (prévision à périmètre égal...)
. Surface de panneaux installés :	> 3.500 m2 (printemps 2016)
. Chiffres d'affaires 2014 :	115.203 € H.T.
. Chiffres d'affaires 2015 :	134.163 € H.T. (+ 16,46 % !)
. Chiffres d'affaires 2016 :	136.000 € H.T. (prévision à périmètre égal...)

## APPEL AUX "INVESTISSEURS" CITOYENS !

Même si ce n'est pas (encore) à l'ordre du jour, il n'est pas exclu que la SEVE ait à augmenter son capital dans les prochaines années pour favoriser son développement et consolider sa crédibilité financière, notamment vis-à-vis des banques lorsque nous aurons à faire des investissements bien plus lourds qu'aujourd'hui...

Si vous souhaitez augmenter votre engagement financier, nous rejoindre si vous n'êtes pas déjà actionnaire ou faire rentrer votre conjoint, un membre de votre famille ou des amis, il serait bon de vous faire connaître officiellement auprès de notre Directeur (en page 6, adresses e-mail ou courrier postal) qui enregistrera votre souhait (en indiquant le nombre de parts de 300,00 € sollicité).

Cela permettra d'établir l'ordre chronologique d'attribution des nouvelles actions lorsque nous aurons à faire le "tour de table" d'une telle augmentation de capital, opération qui n'est pas simple à réaliser car nous devons impérativement respecter le rapport minimal actionnaires privés/actionnaires publics, sachant que les collectivités publiques doivent détenir au moins 51% du capital. La part des citoyens (et

leur nombre surtout), qui n'est actuellement que d'environ 10%, pourrait ainsi être sensiblement augmentée, si un consensus s'opère, de façon à élargir la sensibilisation à la relocalisation de l'énergie et l'impact local de notre société. De plus, il pourrait arriver qu'un actionnaire veuille revendre une ou plusieurs action(s) et une liste de candidats déclarés à l'avance permettrait de favoriser la cession rapide de parts.

Puy Saint André vu par le mensuel Le Ravi  
(Juillet 2015)



## REPÈRES : QUID DE L'OBLIGATION D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ?

Les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 (loi relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité) prévoient que diverses installations puissent bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité qu'elles produisent, par E.D.F. ou par les distributeurs non nationalisés tels qu'E.D.S.B. pour les communes de Briançon et de Saint Martin de Queyrières. A cette fin, le décret n° 2001-410 du 10 mai 2001 fixe les obligations qui s'imposent aux producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat.

Les bénéficiaires sont les installations qui valorisent les déchets ménagers, qui visent l'alimentation d'un réseau de chaleur, qui utilisent des énergies renouvelables, telles que celles exploitées par la SEM SEVE, ou encore qui mettent en œuvre une cogénération.

Ceux-ci doivent notamment obtenir un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat pour conclure leur contrat d'achat de l'électricité avec "l'acheteur obligé", fournisseur/ distributeur qui exploite le réseau où sera injectée l'énergie produite.

Ainsi, ces achats imposent un surcoût à EDF ou aux entreprises non nationalisées concernées, qui profite aux producteurs afin de favoriser le développement d'énergies propres, préservant la planète.

Ces entreprises ne font pas, pour autant, preuve de philanthropie puisque ce surcoût est compensé par un montant qui leur est versé par la C.R.E. (Commission de Régulation de l'Énergie).

Mais d'où la C.R.E., autorité administrative indépendante, créée par la même loi de février 2000, tire-t-elle ses ressources ? C'est bel et bien le consommateur final d'électricité qui finance le fonds de compensation géré par la C.R.E., via la C.S.P.E. (Contribution au Service Public de l'Electricité), un prélèvement fiscal collecté sur sa facture.

Ainsi, chaque citoyen contribue, au travers

de sa facture d'électricité, à la promotion des énergies renouvelables et encourage la construction de nouveaux aménagements respectueux de l'environnement.

Marc PLATON  
Administrateur de la SEVE  
Représentant l'E.D.S.B.

N.D.L.R. : Il faut aussi savoir que la C.S.P.E. que chaque consommateur d'électricité paye en France, sert pour une partie assez significative à financer l'accès à l'énergie électrique des îles non interconnectées au réseau national dans un souci de continuité territoriale : environ 26,7 % de cette C.S.P.E. (ce qui représentait quand même 1,65 milliards d'euros en 2014 !) permettent donc aux îles de Sein, Molène, Ouessant, la Corse, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, Saint pierre et Miquelon d'être équipées de centrales thermiques à fuel ravitaillées par bateaux, ce qui est une dépense énorme alors que probablement des solutions en énergies locales renouvelables permettraient de relocaliser la production et de limiter les dépenses, ainsi que les risques d'accidents maritimes et de pollution...

## ERRATUM...

Quelques petites erreurs se sont malencontreusement glissées dans notre dernière lettre d'information n° 3 de novembre-décembre 2014 :

. Les achats de l'électricité produite par la SEVE ne se font pas uniquement par E.D.F. mais aussi par E.D.S.B. lorsque la production est faite sur des toitures installées sur les communes de Briançon ou de Saint Martin de Queyrières.

. Par ailleurs, une information manquait à la ligne de la centrale photovoltaïque n° 9 (Crèche des Petites Boucles) : le financement a été réalisé sur les fonds propres de la SEVE et avec une subvention de la Région P.A.C.A. de 33.000 €.

Lettre à parution apériodique  
(1 à 2 fois par an à dates variables !)  
éditée par la S.E.M.L.(1) S.E.V.E.

05100 Mairie de PUY SAINT ANDRÉ

Courriel : jean-luc.dumay@edsb.fr

Téléphone : 04.92.21.51.61

Responsable de la publication : Pierre LEROY

Rédaction : Jacky HOUDOIN

Crédit photos : S.E.M.L. S.E.V.E.

Mise en page : microclimat

(1) S.E.M.L. : Société d'Économie Mixte Locale

